

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Désignation

L'association MIRACETI est une association qui œuvre à améliorer la connaissance et à contribuer à la préservation des cétacés et de l'écosystème marin. Dans le cadre de ses actions, elle propose des formations à destination de publics spécifiques (professionnels de la mer, collectivités, associations, etc.). Son siège social est situé Place des Traceurs de Pierres – La Couronne – 13500 MARTIGUES.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'association MIRACETI.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'association MIRACETI pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

3. Conditions financières, règlement et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et « toutes taxes comprises » car selon ses statuts, l'association n'est pas assujettie à la TVA.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer sous 30 jours, à réception de la facture, au comptant, sans escompte, à l'ordre de MIRACETI. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. L'association MIRACETI aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'association MIRACETI.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront être formalisées avant le démarrage de la formation.

4. Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client à l'association MIRACETI au moins 15 jours avant le démarrage de la formation, l'association MIRACETI offre au Client la possibilité : - de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

5. Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par l'association MIRACETI. En cas d'absence, d'annulation ou d'interruption, la facturation distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à l'association MIRACETI.

En cas d'absence due à des raisons de santé (maladie) d'un des participants, l'annulation sans frais sera possible sur présentation d'un justificatif.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, l'association MIRACETI se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit : - si l'annulation intervient plus de 20 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.

- si l'annulation intervient entre 20 jours et 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation. - si l'annulation intervient moins de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100% du prix de la formation.

6. Horaires et accueil

Ces informations sont signalées dans la convention de formation et la convocation.

7. Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Seuls les devis dûment renseignés, datés et tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à l'association MIRACETI ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. L'association MIRACETI proposera une nouvelle session de formation ou l'inscription sur une liste d'attente.



MIRACETI
Place des Traceurs de Pierres
La Couronne
13500 Martigues
: +33 9 53 92 92 63 - SIRET : 521 476 267 00039

MIRACETI
Place des Traceurs de Pierres
La Couronne
13500 Martigues
+33 9 53 92 92 63
SIRET : 521 476 267 00039

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, l'association MIRACETI se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Dans le cas où les mesures sanitaires liées à la COVID-19 ne permettraient pas le bon déroulement de la formation, l'association MIRACETI se verra contrainte d'ajourner la formation même si cela doit avoir lieu au dernier moment.

8. Devis, convention et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » et retourné à l'association MIRACETI.

Une convention de formation est ensuite établie en deux exemplaires signés par le Client et l'association MIRACETI.

A l'issue de la formation, l'association MIRACETI remet une attestation de formation au Stagiaire. Une copie de la feuille d'émargement est envoyée au Client.

9. Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'association MIRACETI est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. L'association MIRACETI ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, le contexte sanitaire, les grèves ou conflits sociaux externes à l'association MIRACETI, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'association MIRACETI.

10. Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par l'association MIRACETI pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et, à ce titre, sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'association MIRACETI.

11. Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve



MIRACETI
Place des Traceurs de Pierres
La Couronne
13500 Martigues
: +33 9 53 92 92 63 - SIRET : 521 476 267 00039

MIRACETI
Place des Traceurs de Pierres
La Couronne
13500 Martigues
+33 9 53 92 92 63
SIRET : 521 476 267 00039

le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique de groupe.

12. Confidentialité et communication

- L'association MIRACETI, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion d'échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'association MIRACETI au Client.

- L'association MIRACETI s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par l'association MIRACETI comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise l'association MIRACETI à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

13. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'association MIRACETI - Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, l'association MIRACETI conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

14. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenu entre le Client et l'association MIRACETI à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de Martigues sera seul compétent pour régler le litige.

MIRACETI
Place des Traceurs de Pierres
La Couronne
13500 Martigues
Tél. : +33 9 53 92 92 63 - SIRET : 521 476 267 00039